

d'un gouvernement démocratique civil en 1983 représente un retour aux principes de la constitution de 1853.

En vertu de la constitution, le gouvernement fédéral se compose du pouvoir exécutif, avec à sa tête le président ; du pouvoir législatif — le Congrès — comprenant deux chambres, dont les membres sont les députés et les sénateurs ; et du pouvoir judiciaire représenté par les tribunaux présidés par la Cour suprême de justice. Les gouvernements provinciaux sont organisés de façon à peu près identique. Les principes juridiques s'inspirent du droit romain et du Code Napoléon. L'Argentine n'a pas accepté la compétence de la Cour internationale de justice.

Population

En 1985, la population atteignait environ 30,7 millions d'habitants. Les Argentins descendent principalement des Espagnols et des Italiens et, dans une moindre mesure, d'autres nationalités européennes. Il reste très peu d'Indiens autochtones. Le taux moyen de croissance de la population est d'environ 1,6 % par année.

Langue

L'espagnol est la langue parlée et la langue commerciale du pays. Les fonctionnaires, les commerçants et les hommes d'affaires s'expriment souvent en français ou en anglais.

Culte

La religion officielle et la plus répandue est la religion catholique. Cependant, la constitution garantit la liberté de culte et il existe de nombreux temples et églises appartenant à des religions diverses. La population comporte environ 90 % de catholiques, 2 % de protestants, 2 % de juifs et 6 % d'autres.

Éducation

L'éducation primaire est gratuite et obligatoire dans tout le pays ; les écoles secondaires et les universités d'État sont également gratuites. Le taux d'alphabétisme est élevé (93 %) et les compétences et aptitudes de la main-d'œuvre peuvent se comparer avec celles de la plupart des pays développés. Il en est de même des milieux techniques et professionnels. Les écoles privées sont permises, pourvu qu'elles suivent les programmes officiels. Il existe plusieurs écoles primaires et secondaires françaises, anglaises, allemandes et autres, jouissant d'une excellente réputation. L'Argentine a 29 universités d'État et 23 universités privées.